



## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Circé Fuchs – Quels soins psychiatriques pour le Chablais

#### **Rappel de l'interpellation**

*La fondation de Nant qui assure l'ensemble des soins psychiatriques publics de l'Est vaudois, a fait savoir récemment qu'elle entendait fermer prochainement son antenne d'Aigle. Celle-ci accueille tous les jours entre 9h et 16h entre dix et quinze personnes qui ont besoin d'un soutien psychologique dispensé par deux infirmiers et un psy. Il leur sera demandé à partir du 1<sup>er</sup> avril de se rendre dans les locaux de Vevey.*

*Nous apprenons par le quotidien « 24Heures » qu'initialement, la fermeture était prévue cet été, en lien avec son redéploiement dans l'Espace santé contigu au futur hôpital unique de Rennaz. La date de la fermeture de l'antenne du Grand Chêne à Aigle aurait été anticipée en raison du départ d'un collaborateur de l'équipe.*

*Selon la porte-parole de la Fondation de Nant, interrogée par le quotidien, « cette décision n'a pas pour but premier de réaliser des économies », mais elle ajoute qu'elle se prend « dans un contexte économique tendu pour lequel nous avons sollicité des demandes de soutien financier auprès du Canton ».*

*Cette décision de concentration à Vevey est, à nos yeux, incompréhensible s'agissant précisément de personnes fragiles psychologiquement. Il n'est pas judicieux de leur demander de faire des déplacements quasi-hebdomadaires aussi importants depuis le Chablais et ses vallées, parfois avec des changements de train et/ou de bus.*

*Toujours selon « 24Heures », le chef de département, Pierre-Yves Maillard, n'ayant pas été informé du changement, va demander, via ses services, des explications à la Fondation.*

*Nous serions heureux que le Conseil d'Etat puisse les partager avec nous et nous rassurer sur l'avenir de la prise en charge de ces patients, déjà fragilisés, qui ne devrait se faire que dans des institutions de proximité.*

*Nous posons les questions suivantes :*

- 1. Qu'est-il prévu à l'avenir en matière d'offre de soins psychiatriques dans le Chablais ?*
- 2. Le Conseil d'Etat juge-t-il raisonnable d'exiger de patients fragilisés du Chablais une prise en charge à Vevey ?*
- 3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir la Fondation de Nant afin qu'elle puisse maintenir une antenne dans le Chablais ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Introduction

Avant de répondre spécifiquement aux questions posées par Madame Circé Fuchs, le Conseil d'Etat souhaite préciser certaines notions relatives à la prise en charge des patients, en particulier en psychiatrie de la personne âgée. Le dispositif est constitué de structures dont l'intensité de la prise en charge varie.

#### a) Hôpitaux de jour

Les hôpitaux de jour constituent la structure ambulatoire de prise en charge de patients dont l'intensité est la plus élevée. Elle a pour vocation de proposer au patient un projet thérapeutique lui permettant soit d'éviter une hospitalisation, soit de lui permettre, après un séjour stationnaire, de reprendre pied en douceur dans son environnement quotidien. Une telle structure propose des thérapies individuelles ou de groupe qui représentent une part importante de la structuration de la journée (environ 4 heures de thérapies sur une journée).

La vocation d'une telle structure est la réintégration rapide du patient dans son environnement quotidien par une prise en charge d'une durée relativement courte (sur 30 à 90 jours).

#### b) Centres de jour

Les centres de jour sont souvent confondus avec les hôpitaux de jour. D'ailleurs, aujourd'hui, il n'existe pas de différences tarifaires entre centre de jour et hôpital de jour dans le canton, ce qui pénalise les hôpitaux de jour dont l'intensité des prestations est plus élevée. Dans le cadre d'un centre de jour, une activité médicale et thérapeutique est proposée au patient, mais avec une intensité moindre. La part des activités occupationnelles est plus importante et bien qu'un projet thérapeutique soit proposé au patient, il ne vise pas forcément à un retour à une autonomie complète. La durée de prise en charge varie entre 3 et 12 mois.

#### c) Centre d'accueil temporaire – CAT

Les centres d'accueil temporaire font partie des structures médico-sociales et non hospitalières. Ils accueillent des personnes vivant à domicile, fragilisées par la vieillesse, l'isolement ou un handicap. Ils peuvent également accueillir des personnes avec un trouble cognitif léger ou modéré. Les CAT offrent principalement des animations socio-culturelles, des repas en commun, ainsi que des soins ambulatoires. Cette offre favorise le maintien à domicile et facilite le maintien de l'autonomie fonctionnelle de la personne.

La durée de la prise en charge n'est pas limitée.

Les hôpitaux de jour pour personnes âgées se développent actuellement comme alternative à l'hospitalisation complète et remplacent petit à petit les centres de jour, dont la mission est un peu ambiguë, à cheval entre le CAT et l'hôpital de jour. La Conférence des directeurs des affaires sanitaires (CDS) travaille d'ailleurs à mieux définir les critères qui permettent aux cantons de reconnaître un hôpital de jour, son niveau de prestations, les dotations associées et la part de son financement qui ne découle pas directement de la LAMal.

### Situation du centre de jour d'Aigle

Dans cette perspective, la Fondation de Nant a transformé son centre de jour de Vevey en véritable hôpital de jour. Au moment des réflexions qui ont poussé la Fondation à investir sur le site de Rennaz, un hôpital de jour devait également se développer pour le Chablais. Toutefois, aujourd'hui, l'hôpital de jour de Vevey dispose de places suffisantes pour couvrir les besoins exprimés par l'ensemble de la population de l'Est vaudois. La question s'est donc posée de savoir, si une synergie n'était pas possible entre les deux structures et le CAT du Grand-Chêne.

L'évaluation des patients traités au centre de jour d'Aigle a montré que seuls deux d'entre eux nécessitaient une prise en charge dans un hôpital de jour et ont donc été orientés vers celui de Vevey. Les autres patients, bénéficiant plus d'un programme visant à maintenir leur indépendance fonctionnelle, ont pu être orientés vers le CAT du Grand-Chêne à Aigle avec un renforcement des compétences psychiatriques dans ce centre.

## Réponses aux questions

### *1. Qu'est-il prévu à l'avenir en matière d'offre de soins psychiatriques dans le Chablais ?*

L'organisation prévue des soins psychiatriques dans l'Est vaudois a passablement évolué depuis la décision de construire le site de Rennaz. En effet, la Fondation de Nant a examiné quelles prestations peuvent être regroupées sur le site de Rennaz et quelles sont celles qui présentent un avantage à être offertes de manière plus décentralisée.

Le site de Rennaz accueillera les urgences psychiatriques, à proximité directe des urgences somatiques, permettant ainsi une meilleure prise en charge des patients dont les pathologies sont multiples. Les locaux de l'Espace santé Rennaz, à proximité directe de l'hôpital, concentreront des prestations ambulatoires.

A Aigle, une présence sera assurée pour les consultations ambulatoires de psychiatrie pour les personnes dont la mobilité est réduite et la prise en soins de proximité est incontournable, que ce soit des personnes âgées, des adultes ou des enfants et adolescents. En psychiatrie adulte plus particulièrement, la consultation d'addictologie est maintenue.

Il est également important de relever qu'une équipe mobile en soins psychiatriques communautaires adulte dessert l'ensemble du Chablais. En outre, une équipe mobile de soins psychiatriques de l'âge avancé existe déjà et sera renforcée dès 2020. Elle fonctionne actuellement déjà avec deux antennes distinctes ; l'une pour le Chablais et l'autre pour la Riviera.

Enfin, le CAT d'Aigle, renforcé en psychiatrie gériatrique permet d'accueillir les patients nécessitant une prise en charge permettant de stimuler leurs ressources. Il est prévu de déplacer le CAT d'Aigle du Grand-Chêne à la Rue du Bourg en 2020.

### *2. Le Conseil d'Etat juge-t-il raisonnable d'exiger de patients fragilisés du Chablais une prise en charge à Vevey ?*

L'ensemble des patients souffrant d'une pathologie psychiatriques sont fragilisés. Comme on l'a vu ci-dessus, la prise en charge de ces patients ne se limite pas à l'hospitalisation de jour ; la volonté du Conseil d'Etat est de développer les prestations permettant le maintien à domicile par un renforcement des équipes mobiles notamment.

Si la prestation d'hôpital de jour répond aux besoins de certains patients, une telle structure doit proposer un minimum de 10 places pour pouvoir offrir une palette de prestations adéquate. Aujourd'hui, la demande pour cette prise en charge est insuffisante dans le Chablais pour justifier l'ouverture d'un second hôpital de jour. La décision de proposer aux deux patients concernés un transport sur Vevey n'est certes pas une solution idéale, mais elle permet à ces patients de bénéficier d'un projet de soins adapté.

### *3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir la Fondation de Nant afin qu'elle puisse maintenir une antenne dans le Chablais ?*

L'ensemble des prestations psychiatriques communautaires ambulatoires nécessite un soutien de l'Etat, les prestations facturables à l'assurance obligatoire des soins ne couvrant largement pas l'ensemble des besoins des patients. En particulier, les limitations de prestations imposées par le tarmed dans le domaine de la psychiatrie ambulatoire ne permettent pas de répondre aux besoins des patients et les tarifs forfaitaires des hôpitaux de jour ne sont pas du tout représentatifs de l'intensité de la prise en charge des patients. En outre, le besoin accru de coordination et de réseaux caractéristiques des populations prises en charge par le secteur de la psychiatrie publique en ambulatoire justifie une participation financière de l'Etat.

L'organisation de ces structures dépend également de la disponibilité du personnel et une taille minimale est nécessaire pour garantir une prise en charge de qualité à un coût supportable. En l'occurrence, pour deux patients, la proposition d'une prise en charge à l'hôpital de jour de Vevey constitue une amélioration par rapport aux prestations thérapeutiques du Centre de jour d'Aigle, alors qu'une solution de proximité, adéquate, a pu être trouvée pour les autres patients fréquentant le Centre de jour.

On constate également que le dispositif proposé par Nant ne se limite pas à une prise en charge d'hôpital de jour, mais comprend un ensemble de prestations visant à permettre autant que possible le maintien du patient dans son lieu de vie. En ce sens, une antenne de Nant est bien maintenue dans le Chablais.

## **Conclusion**

L'évolution des traitements en psychiatrie force les institutions à évoluer et à proposer de nouvelles prestations. En particulier, les hôpitaux de jour évoluent vers une intensification des prestations à visée thérapeutiques qui ne sont pas nécessaires pour l'ensemble des patients. Mais comme on l'a vu, l'offre en soins est bien plus large, puisqu'il existe dans le Chablais des consultations ambulatoires, des équipes mobiles en psychiatrie communautaire et un CAT spécialisé en psychiatrie de l'âge avancé. Le Conseil d'Etat estime l'offre en soins suffisante même s'il n'exclut pas d'autres développements possibles dans la perspective notamment d'éviter des hospitalisations et de proposer une prise en charge élargie dans la communauté.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 août 2019.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*